

“ pas : ce n'est pas par désobéissance que nous agissons de la sorte, mais
 “ par la crainte de perdre l'honneur et la vie. Si l'on nous voyait retour-
 “ ner dans notre pays avec des présents, on nous prendrait pour des mar-
 “ chands avarés, et non pour des guerriers. On dit que la rivière est
 “ pleine d'ennemis, et si nous en rencontrons de plus forts que nous, nos pri-
 “ sonniers Iroquois témoigneront que nous ne leur avons fait aucun mal,
 “ et nous sauveront ainsi la vie.” Ces Hurons, retournèrent donc dans
 leur pays, et conduisirent avec eux ces deux prisonniers.

II.

Sur la restitution d'un de leurs prisonniers, les Iroquois Aguiers demandent la paix.

Cependant, l'année suivante, un capitaine Algonquin, ayant pris deux Iroquois, les donna à M. de Montmagny, et celui-ci, pour engager leurs compatriotes à la paix, en renvoya un, qui était capitaine Agnier, avec promesse de rendre l'autre, ainsi que l'Iroquois qu'on lui avait remis l'année précédente. En effet, au mois de juillet 1645, arrivèrent au Fort Richelieu trois Iroquois ramenant un prisonnier Français, nommé Guillaume Coûture, dans l'intention d'offrir eux-mêmes la paix aux Français, aux Algonquins et aux Hurons; et comme ils devaient pour cela se rendre aux Trois-Rivières, à Richelieu on leur fournit une chaloupe qui les y conduisit. Le plus remarquable des trois, voyant les habitants des Trois-Rivières courir sur le bord du fleuve à leur arrivée, se lève debout sur l'avant de la chaloupe, et faisant signe de la main pour qu'on l'écoutât, il s'écrie : “ Mes frères, j'ai quitté mon pays pour venir vous voir ; me voilà
 “ enfin arrivé sur vos terres. On m'a dit, à mon départ, que je venais
 “ chercher la mort et que je ne verrais plus ma patrie ; mais je me suis
 “ volontairement exposé pour le bien de la paix. Je viens donc entrer
 “ dans les desseins des Français, des Hurons et des Algonquins, et vous
 “ communiquer les pensées de tout mon pays.” Après ces paroles, on tira de la chaloupe un coup de pierrier, et on répondit du Fort par un coup de canon, en signe de mutuelle réjouissance. Ces députés, ayant mis pied à terre, furent conduits à la chambre de M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, qui leur fit un fort bon accueil, et dépêcha, le même jour, un canot à M. de Montmagny, pour l'informer de leur venue. Il arriva de Québec et leur donna audience.

III.

Conclusion de la paix avec les Iroquois.

Elle eut lieu dans la cour du Fort, où l'on avait étendu de grandes voiles contre l'ardeur du soleil, et au milieu étaient plantées deux perches, avec une corde attachée de l'une à l'autre, pour y suspendre les présents des Iroquois. Ils consistaient en dix-sept colliers de porcelaine, dont une partie était sur les corps des ambassadeurs, en guise d'ornements ; les